

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC INC.

DAN TOLGYESI, Ing., M.Sc. A.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

2600, BOUL. LAURIER
TOUR BELLE COUR – BUREAU 2620, 6^e ÉTAGE
SAINTE-FOY (QUÉBEC)
G1V 4M6

TÉLÉPHONE : (418) 657-2016
TÉLÉCOPIEUR : (418) 657-2154
COURRIEL : dtolgyesi@amq-inc.com

CET - 105 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

Le 11 janvier 2005

Madame Lise Saint-Hilaire, secrétaire
Commission de l'économie et du travail
Édifice Pamphile Lemay
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET : Le secteur énergétique au Québec -
Contexte, enjeux et questionnements

Madame,

L'Association minière du Québec désire vous soumettre quelques commentaires sur les orientations, les enjeux et les questions du gouvernement concernant la sécurité énergétique du Québec qui feront prochainement l'objet de discussions à la Commission parlementaire de l'économie et du travail.

L'Association minière du Québec (AMQ) est l'organisme provincial qui se veut le porte-parole de l'industrie minière québécoise. Elle est formée de compagnies minières en opération sur le territoire québécois, de producteurs de minéraux industriels, de sociétés juniors d'exploration, d'entreprises minières en voie d'entrer en production et d'entrepreneurs miniers. L'AMQ s'est assignée la mission de promouvoir et d'encourager la mise en valeur des richesses minérales du Québec, le développement de l'industrie minière, de la métallurgie et des industries connexes.

Bon nombre des grandes entreprises minières membres de l'AMQ, notamment les fonderies, les affineries de cuivre et zinc et les usines de bouletage de minerai de fer sont également membres de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE). C'est pour cette raison que les préoccupations de l'AMQ relativement à l'avenir énergétique du Québec sont similaires à celles présentées par l'AQCIE. Considérant cette convergence d'opinion, l'AMQ appui pleinement les



Les Mines... Ressources d'avenir!
Ressources essentielles pour nos régions

préoccupations et recommandations soulevées dans le mémoire de l'AQCIE ainsi que dans celui de l'Association de l'aluminium du Canada.

L'essentiel des préoccupations de l'AMQ porte sur l'augmentation des coûts de l'électricité. En effet, il s'agit là d'un aspect d'une importance cruciale compte tenu de l'envergure des coûts d'électricité dans les coûts de production. C'est donc avec beaucoup de déception que l'Association a constaté, en 2003, qu'Hydro-Québec a mis fin, de façon abrupte et prématurée au gel tarifaire qui était en vigueur depuis plusieurs années et a annoncé trois augmentations successives en 18 mois, totalisant 7% d'augmentation du prix. La société d'État entend poursuivre cette voie qui devrait lui permettre de pouvoir exporter davantage d'électricité à un tarif plus élevé, obtenir de meilleurs profits apportant ainsi plus d'argent dans les coffres du gouvernement du Québec.

Un tel changement de règles et d'instabilité dans la tarification de l'électricité entraîne inévitablement un accroissement appréciable des coûts de production des entreprises consommatrices d'électricité, car le coût en énergie peut représenter jusqu'à 60 % de leurs coûts de production. Un tel contexte d'instabilité rend difficile et incertaine la planification des activités d'exploitation chez ces grandes entreprises et suscite un climat d'inquiétude et d'incertitude nuisible aux investissements de modernisation des usines existantes ainsi qu'au développement de nouveaux projets. Le Québec qui était, jusqu'à tout récemment, reconnu pour la stabilité de ses politiques gouvernementales à l'égard de la grande entreprise, commence déjà à perdre son attrait pour les investissements des entreprises. Comme le coût en électricité constitue le plus important facteur de localisation des investissements futurs des grandes entreprises industrielles consommatrices d'électricité, on assistera éventuellement, si ce climat d'incertitude se maintient, à un exode de ces sociétés vers des juridictions plus stables et prévisibles. Cet exode aura des conséquences socioéconomiques néfastes dans plusieurs régions du Québec où ces usines se sont implantées et maintenues depuis plus de 40 ans et où elles ont largement contribué à l'essor économique. Il ne faudrait tout de même pas vider les régions pour renflouer, à moyen terme, les coffres de l'État.

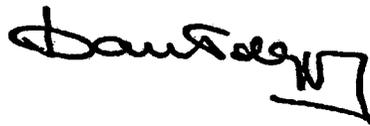
De plus, certains observateurs estiment qu'Hydro-Québec devrait ultimement établir ses tarifs en fonction des prix du marché nord américain. Un tel mode de gestion tarifaire signifierait des augmentations de 200 à 300 % dans les tarifs d'électricité payés par les entreprises, ce qui serait désastreux pour leur survie sans oublier les répercussions sur les régions elle-mêmes. Une telle proposition devra faire l'objet d'une évaluation des impacts socioéconomiques avant même d'être envisagée sérieusement. En effet, l'exportation de l'électricité n'entraîne qu'une seule retombée, soit plus d'argent au trésor du gouvernement québécois. Elle ne crée aucune retombée économique directe ou indirecte contrairement aux entreprises industrielles qui exercent leurs activités en région. Il serait extrêmement regrettable qu'en raison de la conjoncture actuelle et temporaire de prix d'électricité à la hausse, Hydro-Québec délaisse ses clients industriels privilégiés de longues dates qui ont pourtant contribué non seulement à son développement mais également à celui des régions pour concentrer essentiellement ses

efforts sur l'exportation d'électricité. Par ailleurs, nous n'avons aucune assurance que les tarifs d'exportation élevés d'électricité demeureront en vigueur de façon constante à moyen et long terme. Ces prix sont issus des marchés spot et varient continuellement en fonction de divers facteurs dont la fluctuation du dollar américain. D'autre part, nous ne pouvons pas négliger les tendances protectionnistes de nos partenaires commerciaux américains qui pourraient se retourner contre nous, comme nous l'avons vu au cours des dernières années dans les dossiers du bois d'œuvre et du bœuf canadien.

Compte tenu de ces éléments, l'AMQ recommande plutôt au gouvernement de mettre en place une politique tarifaire stable, juste et prévisible qui permettra de maintenir des tarifs compétitifs qui inciteront les entreprises industrielles à continuer d'investir au Québec.

Conformément aux exigences de la Commission, nous vous faisons parvenir ces commentaires de l'AMQ, en version électronique, en plus des 25 exemplaires qui vous parviendront par le courrier. Nous vous remercions de cette opportunité que vous offrez aux différents intervenants et au public de commenter ce dossier.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



DT/ek

Dan Tolgyesi
Président-directeur général